

Sujet: [INTERNET] enquête publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

De : Michel COLLET <michelcollet87@yahoo.fr>

Date : Tue, 23 Oct 2018 22:31:52 +0000 (UTC)

Pour : PREFECTURE <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Nous vous prions de bien vouloir enregistrer notre opposition au projet d'implantation de cette usine en plein Limoges.

Certes, mon épouse et moi habitons un pavillon situé à 200 mètres (à vol d'oiseau) ; nous faisons donc partie des milliers de riverains de ce projet ; c'est sans doute pour cela que nous nous y intéressons...disons...de plus près.

Donc, vous allez nous dire : "les riverains sont toujours opposés à un projet qui risque gêner leur quotidien sans voir l'intérêt collectif".

C'est d'ailleurs pourquoi nous joignons à notre contribution l'intervention de Madame Danielle SOURY, conseillère municipale de Limoges, lors de la dernière séance de cette instance, le 18 Octobre dernier à l'occasion de la discussion du Conseil pour valider ou non ce projet d'usine. Conseillère d'opposition municipale, on ne peut, nous semble-t-il, taxer cette personne d'avoir simplement suivi le mouvement de la majorité à cette occasion.

Après avoir essayé d'analyser, nous-mêmes, au mieux, tous les éléments portés à notre connaissance (et ce, rapidement, car ce projet qui mûrit depuis 7 ans nous était, il y a encore 5 semaines, totalement étranger), nous ne comprenons pas pourquoi on laisserait s'implanter une usine de ce type et de cette ampleur en plein Limoges ; n'étant ni scientifiques, ni spécialistes de l'environnement et entendant bien que ce type d'activité peut être une solution "énergétique", nous ne sommes pas capables de juger de la pertinence d'un tel projet ; par contre, au vu de sa taille et des quantités de "matières nauséabondes" transportées (à l'arrivée comme au départ après traitement), il nous paraît invraisemblable de favoriser cette réalisation à cet endroit-là, à proximité d'habitations (plusieurs milliers de personnes vivent à quelques centaines de mètres), d'organismes sociaux, de formation, de commerces dont plusieurs restaurants...

Comme l'a si bien dit Madame Marie-Anne ROBERT KERBRAT, lors de la réunion sus-mentionnée, "il est déjà insupportable d'avoir laissé s'implanter un abattoir dans ce quartier" qui nous impose déjà son lot de nuisances.

A supposer que ce projet doive et puisse se réaliser, il doit bien y avoir sur l'agglomération de Limoges suffisamment de terres disponibles, voire en friche, très éloignées des populations pour ne pas prendre le risque de leur faire subir des nuisances de tous ordres et les lourdes menaces sanitaires qui pèsent sur elles.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Scan0003.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
--------------	---

...CM du 18 octobre 2018 – Sur l'usine de méthanisation

Intervention de Danielle Soury

Bien conduite, la méthanisation pourrait contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous n'y sommes donc pas par principe défavorables. Mais il y a méthanisation et méthanisation. Avec ce projet qui prévoit de traiter plus de 70 tonnes/jour, nous sommes bien loin d'une petite unité de méthanisation auto-fournie. Ce projet, porté par l'entreprise Vol-V, est clairement un projet de méthanisation industrielle, près du centre ville, et à toute proximité d'une crèche, d'un centre de loisirs pour enfants, d'un hôpital de jour, d'un habitat pavillonnaire... et sur un terrain dont la préfecture considérait il y a 20 ans que « *la présence résiduelle d'hydrocarbures dans le sol et le sous-sol nécessite que soient prises et maintenues de manière pérenne dans le temps des dispositions visant à garantir un usage non sensible des terrains et des eaux souterraines, ainsi qu'une surveillance de ces mêmes eaux* ».

On nous présente un bilan carbone qui serait acceptable... mais comment ne pas s'interroger sur les résultats d'une étude d'impact sous-traitée par l'entreprise porteuse du projet, qui de fait se trouve alors en situation d'être à la fois juge et partie. Et quel sera l'impact pour le quartier du va et vient quotidien d'au moins 90 camions ?

Quels sont aussi les risques sanitaires d'un tel projet ? Ont-ils été vraiment analysés ? On sait que la production de biogaz peut parfois s'accompagner de sulfure d'hydrogène, le H₂S, un gaz très toxique qui en Allemagne a causé la mort de 4 personnes et 10 intoxications. Selon un rapport de l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) de 2008, « *il existe un lien avéré entre l'asthme et le gaz toxique H₂S chez les enfants de moins de 18 ans. Ce gaz est 3 à 8 fois plus concentré que celui issu des ordures ménagères ou des boues des stations d'épuration* ». Les odeurs d'œuf pourri qui caractérisent le sulfure d'hydrogène, ne produisent donc pas seulement un inconfort olfactif, elles peuvent être aussi dangereuses pour la santé. Ces risques ont-ils bien été analysés ? Nous en doutons. Et ce ne sont pas les quelques précisions apportées cet après-midi en urgence dans le Populaire par le directeur de Vol-V qui feront pencher la balance ! Plutôt que de réfléchir avant la mise en place de l'usine, on y apprend qu'il sera toujours possible de « corriger le tir »... une fois qu'il sera trop tard ! Un bel exemple de transparence s'il en est.

L'analyse des projets de méthanisation est particulièrement complexe. Elle devrait être conduite dans des conditions incontestables d'indépendance vis à vis des entreprises porteuses des projets et de transparence pour les citoyens. Ce n'est manifestement pas le cas ici. La manière dont ce projet a été porté à la connaissance de la population est proprement insupportable: 3 panneaux accrochés en catimini sur le site et une réunion organisée discrètement en décembre qui, à défaut de communication, a réuni 5 personnes ! Nous aussi, élu.e.s minoritaires de cette assemblée, nous avons disposé de très peu d'informations. Que soit saluée ici la mobilisation citoyenne qui a permis d'alimenter un débat contradictoire argumenté, condition nécessaire pour une prise de décision publique éclairée, au service de l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, notre groupe refuse ce projet. C'est pourquoi nous voterons cette délibération.

Sujet: [INTERNET] Contribution à l'enquête publique "Usine de Méthanisation" - complément

De : Michel COLLET <michelcollet87@yahoo.fr>

Date : Tue, 23 Oct 2018 22:50:51 +0000 (UTC)

Pour : PREFECTURE <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président,

Désolés, nous avons omis de vous donner nos coordonnées :

Madame et Monsieur COLLET Michel

2, allée Edmé Mariotte

87000 LIMOGES

tél. : 05 55 31 68 30

